

A Plogoff : deux délégués de Flamanville expliquent leur lutte au comité de défense et aux « C.L.I.N. » de Bretagne

DOUARNENEZ. — Au comité de défense antinucléaire de Plogoff et au comité de coordination des C.L.I.N. de Bretagne, qui tenaient réunion samedi salle Perherin à Plogoff avec des responsables d'« Evit Buhez ar C'hap », deux délégués du « Comité régional d'information et lutte antinucléaire » de Basse-Normandie, MM. Charles Guilbert, le président, et Didier Anger sont venus de Flamanville expliquer leur lutte et apporter leur soutien.

« Nous sommes, ont-ils dit, d'autant plus concernés par Plogoff que les déchets de votre centrale seraient acheminés à La Hague qui n'est qu'à quinze kilomètres de Flamanville. »



Les deux délégués du comité régional d'information et lutte anti-nucléaire

Auparavant, Mme Annie Carval, présidente du comité de défense de Plogoff ; Mme Brusq, du Clin d'Audierne ; M. Patrick Le Corre, secrétaire du comité de coordination ; M. Jean Moalic, d'« Evit Buhez ar C'hap » ; M. Perrot, du « Groupement foncier agricole » (G.F.A.), avaient fait le point de la situation à Plogoff où le démarrage de l'enquête d'utilité publique aura lieu le 31 janvier. Une enquête que l'on qualifie de « leurre », de « mascarade ».

L'indignation provoquée par l'affichage de nuit des arrêtés annonçant cette enquête demeure vive.

« C'est une centaine de C.R.S. qui couvreraient l'opération ici sur la place de la Mairie, affirme-t-on.

Il est fait remarquer qu'à l'argument « Plogoff ne veut pas de la centrale », le gouvernement rétorque : « Vos assemblées régionales et départementales ont dit oui... ».

A quoi Mme Carval réplique : « A Golfech, elles ont dit non et la centrale se fera quand même ».

M. Anger : « Nè jouez pas le jeu de l'enquête d'utilité publique »

« Nous sommes tous concernés, vont dire les deux délégués normands. Vous avez eu l'« Amoco-Cadiz », vous pourriez avoir un « Pacific Fisher » avec une cargaison de combustible irradié. Mais, sans accident, rien que par les courants, du plutonium dosable est venu de la Hague jusqu'à la pointe St-Mathieu ».

A Flamanville, ils ont joué le jeu de l'enquête d'utilité publique.

« Une large majorité s'est pro-

Mme Brusq donne des explications sur la complexité de la procédure de l'enquête d'utilité publique : « Elle poste sur la seule centrale. Puis lorsqu'elle est déclarée favorable, le reste en découle automatiquement au coup par coup... Le reste, c'est 140 hectares de terres agricoles noyées, 49 ha de forêts, des couloirs de lignes sur 6 000 ha, des routes dans des terres cultivables... Le puzzle reconstitué on découvre alors la monstruosité de l'ensemble ».

Autre observation faite : la législation d'enquête d'utilité publique qui date d'un siècle « ne comporte rien de spécifique au nucléaire. Seul un rayon de cinq kilomètres est considéré alors qu'il est dit qu'aucune centrale ne doit s'implanter à moins de 16 km d'une agglomération de 20 000 habitants... ».

La compétence du commissaire enquêteur est contestée de même que le processus qui permet en Conseil d'Etat, voire au Premier ministre de trancher en dernier ressort.

noncée contre. Un mois plus tard, l'enquête obtenait avis favorable. Un bel exemple de démocratie bafouée. E.D.F. a fait commencer les travaux de fondation avant même la déclaration d'utilité publique.

« Nous avons occupé le site, des gendarmes mobiles sont venus nous en chasser... Nous avons attaqué le permis de construire... E.D.F. en est à son troisième dossier de permis de

construire, à son deuxième dossier de concession d'endiguage. E.D.F., poursuit M. Anger, bafoue la loi. Il n'y a plus de droit, c'est l'état sauvage... »

« Le nucléaire remet en cause notre vie, celle des générations futures. Nous sommes donc en état de légitime défense... Ne faites pas comme nous : ne jouez pas le jeu de l'enquête d'utilité publique. Faites comme ceux du Pellerin, les seuls à triompher ».

Il estime que le G.F.A. peut éventuellement servir de pivot à une action judiciaire percutante, que l'action tout court est plus efficace que l'action juridique.

M. Jean Moalic déclare fermement que le G.F.A. de Plogoff va poursuivre ses actions : après la Fergerie, ce sera le démarrage d'une expérience de « pétrole vert » à partir de l'agriculture.

Mme Carval rappelle les actions prévues dans l'immédiat : Cap Sizun en deuil, marche du 3 février avec installation du berger et mise en culture de nouvelles parcelles du site de Feunteun-Aod.

M. Jean Moalic : « Il faut informer largement ; l'intervention policière sera d'autant plus efficace qu'il n'en sera pas rendu compte ».

On fait observer en passant que le téléphone fonctionne de plus en plus mal sur Plogoff.

M. Patrick Le Corre : « La lutte est loin d'être perdue. Nous avons beaucoup d'atouts dans notre jeu ».

Mme Carval : « S'il y a provocation sur les barrages ce ne sera pas de notre faute... ».

René PAVEC.

L'ancien petit séminaire de Pont-Croix a été réquisitionné par le préfet avant son occupation par les gendarmes mobiles

DOUARNENEZ. — Dans une lettre datée du 25 janvier adressée aux chefs de paroisses de la région du Cap-Sizun et lue hier aux messes, Mgr Barbu, évêque de Quimper et de Léon, déclare :

« En réponse aux interrogations concernant l'occupation de « Saint-Vincent » de Pont-Croix, par un détachement de gendarmes mobiles, vous prie de faire savoir que cette maison a fait l'objet d'un ordre de réquisition par le préfet du Finistère en date du 10 janvier 1980. Elle a été occupée le lendemain... »

On sait que cette occupation par 400 gendarmes mobiles a causé quelques remous, dont l'envoi d'une lettre ouverte de Carhaisiens à l'évêque, ainsi que d'une déclaration des Chrétiens du monde rural qui réclamaient des éclaircissements à ce sujet. Nous nous en étions fait l'écho.

Pour un éventuel maintien de l'ordre

L'ordre de réquisition, daté effectivement du 10 janvier, a été adressé par le préfet, M. Pierre Jourdan, au président de l'Association Saint-Vincent à Pont-Croix. En voici la teneur

« M. le président, vu la loi du 14 septembre 1791, vu le décret du 26 juillet 1791, je vous requiers de fournir dans les locaux

de l'ancien petit séminaire de Pont-Croix, l'hébergement des forces de l'ordre requises pour le maintien de l'ordre éventuel dans

L'Union des élus socialistes au maire de Plogoff

« Nous vous soutenons dans votre lutte »

QUIMPER. — L'Union des élus socialistes et républicains du Finistère (députés, conseillers généraux, les maires et maires adjoints) viennent d'adresser la lettre suivante à M. Kerloch, maire de Plogoff, ainsi qu'aux maires de Goullin, Primelin et Clédén-Cap-Sizun.

« Au nom de la Fédération des élus socialistes et républicains du Finistère qui regroupe deux députés, 17 conseillers généraux, 350 maires et élus municipaux, et à la veille de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique, nous avons l'honneur de vous apporter notre soutien le plus total dans la lutte que vous menez, avec la population de votre commune, contre l'implantation d'une centrale électro-nucléaire à Plogoff »

Nous approuvons le refus que vous manifestez contre le déroulement de l'enquête d'utilité publique dans les locaux de votre mairie. En effet n'a-t-il pas été dit aux élus et aux habitants du Cap-

le cadre de l'enquête d'utilité publique relative au projet de construction d'une centrale nucléaire électro-nucléaire, à Plogoff. »

Sizun par des membres du gouvernement, il y a quelques années, que les centrales ne seraient pas implantées contre le gré des populations.

Nous appelons tous nos élus à exprimer une solidarité active à votre égard, par des motions de soutien de leur conseil municipal et par une participation sur le terrain même.

Contrairement aux affirmations du gouvernement, le recours au nucléaire n'est pas inéluctable. Ainsi l'implantation à la pointe de la Bretagne d'une centrale au charbon, de 2 tranches de 600 mégawatts, est capable et à brève échéance de faire face aux besoins de la Bretagne en énergie. Nos conseillers généraux ont défendu ce projet devant l'assemblée départementale. Pourquoi refuse-t-on de la mettre à l'étude ?

L'exemple du Pellerin nous montre que la détermination des élus et de la population peut mettre en cause le projet de Plogoff.